

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE
SESSION HIVER 2020**

**POL4045-40
INTÉGRATION EUROPÉENNE
JEUDI : 14 H – 17 H**

Chargé de cours : JEREMY ELMERICH

Bureau : A-3425

Disponibilité : Mardi (13h30-16h) sur RDV

Courriel : elmerich.jeremy@uqam.ca

Descriptif du cours :

Ce cours propose une introduction à la politique européenne. Recourant à une démarche socio-historique, il vise à détailler le parcours depuis sa fondation jusqu'à ses développements les plus récents, en passant par les dynamiques d'expansion et d'intégration qui animent le parcours du projet européen. Sa première partie (première mi-session) se concentrera précisément sur l'histoire de la construction européennes et sur les institutions de l'UE. La deuxième partie s'ouvrira aux développements les plus récents de l'Union européenne, questionnera la nature de cette union ainsi que son devenir.

Objectifs du cours :

- Comprendre la genèse de l'Union européenne
- Comprendre les mobiles de son expansion et les modalités de l'intégration
- Saisir son fonctionnement et celui de ses institutions
- Penser les développements les plus récents de l'Union européenne et ses rapports avec les États qui la composent
- Développer une réflexion sur les grands enjeux contemporains de l'UE.

Démarche pédagogique :

Les cours hebdomadaires sont magistraux. Toutefois, il est vivement recommandé aux étudiantes et aux étudiants de participer activement aux séances, notamment au moyen des textes soumis à la lecture chaque semaine. L'évaluation s'appuiera sur l'enseignement prodigué ainsi que sur les lectures obligatoires. Toutes les lectures sont disponibles en ligne via le portail Virtuose de la bibliothèque de l'UQAM.

Modalités d'évaluation :

I – Examen de mi-session (40 %)

Un examen aura lieu lors de la septième semaine (le 20 février). Il visera à évaluer les connaissances acquises par les étudiantes et les étudiants au cours des six premières séances. Cet examen se présentera majoritairement sous la forme d'une liste de questions à réponses courtes, ainsi que de questions invitant à des développements supplémentaires. Ces questions porteront non seulement sur les enseignements, mais aussi sur les lectures hebdomadaires.

II – Fiches de synthèse (25 %)

Au cours de la session, les étudiantes et étudiants remettront deux rapports de synthèse répondant à la question formulée à cette occasion. Un de ces rapports devra concerner les lectures d'une des séances 2 à 8 et sera remis au plus tard à 20h le mercredi précédant la séance. Son évaluation s'effectuera sur 10 %. L'autre fiche de synthèse concernera les lectures et la conférence d'une des séances 9 à 13 et s'évaluera sur 15%. Le volume attendu est de 1000 à 1500 mots.

Pour ces deux fiches, il est très vivement recommandé de mobiliser les contenus complémentaires.

III – Examen maison (35%)

Lors de l'avant-dernière séance (9 avril), les étudiantes et les étudiants se verront remettre les questions pour l'examen maison. Les réponses devront être retournées par courriel au plus tard dans les 48h suivantes (le 11 avril, 17h).

Les copies leur seront retournées corrigées lors de la séance du 16 avril.

Calendrier et lectures :

PREMIÈRE PARTIE : HISTOIRE ET CONSTRUCTION EUROPÉENNE

- **9 janvier – séance 1 : Présentation du cours et entente d'évaluation**
- **16 janvier – séance 2 : Fondements historiques et idéologiques de l'UE**

Lectures obligatoires :

Maurice Agulhon, "Chapitre 1 : Victor Hugo et l'Europe : les États-Unis d'Europe", dans Gilles Pécout (dir.) *Penser les frontières de l'Europe du XIXe au XXe siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2004, p. 39-51

Déclaration Schuman du 9 mai 1950.

Winston Churchill, speech delivered at the University of Zurich, 19 September 1946.

Emmanuel Macron, "Pour une Renaissance européenne", 5 avril 2019, disponible sur : <https://pe.ambafrance.org/Pour-une-Renaissance-europeenne-Emmanuel-Macron>

Pierre Mangan, "Brexit : quand de Gaulle disait non à l'Angleterre dans l'Europe", *franceinfo*; mis à jour le 4/8/2016. Disponible [en ligne], URL : https://www.francetvinfo.fr/monde/royaume-uni/brexit-quand-de-gaulle-disait-non-a-l-angleterre-dans-l-europe_3061321.html

- **23 janvier – séance 3 : Traités, élargissements et institutionnalisation**

Lectures obligatoires :

Robert Schütze, "Two-and-a-half Ways of Thinking about the European Union", *Politique européenne*, 2016/3, n°53, p. 28-37.

Gary Marks, Liesbet Hooghe, Moira Nelson & Erica Edwards, "Party Competition and European Integration in the East and West: Different Structure, Same Causality", *Comparative Political Studies*, March 2006, Vol. 39, n°2, p.155-175.

Jana Vargovčíková, "Le Groupe de Visegrad, 20 ans après", *Politique étrangère*, 2012/1, Printemps, p. 147-159.

Lectures complémentaires :

Radovan Gura & Gilles Rouet, "Intégration régionale, désintégration européenne. Le groupe de Visegrád (V4) et l'Union européenne", *Hermès, La Revue*, 2017/1, n°77, p. 126-131.

Paul Gradwohl, "Orban et le souverainisme obsidional", *Politique étrangère*, 2017/1, Printemps, p. 35-45.

DEUXIEME PARTIE : LES INSTITUTIONS EUROPEENNES

- **30 janvier – séance 4 : Le pouvoir législatif**

Lectures obligatoires :

Olivier Rozenberg, "L'influence du Parlement européen et l'indifférence de ses électeurs : une corrélation fallacieuse ?", Politique européenne, 2009/2, n°28, p. 7-36.

Oliver Costa & Paul Magnette, "Idéologies et changement institutionnel dans l'Union européenne. Pourquoi les gouvernements ont-ils constamment renforcé le Parlement européen", Politique européenne, 2003/1, n°9, p. 49-75.

Lectures complémentaires :

Cristina Stanculescu, "Les partis politiques européens : les grands absents de la politique européenne", Romanian Journal of European Affairs, Vol. 12, n°1, Mars 2012, p. 61-75.

Alistair Cole & Romain Pasquier, "The impact of European integration on centre/periphery relations. A comparison France/United-Kingdom", Politique européenne, 2012/1, n°36, p. 160-182.

- **6 février – séance 5 : Le pouvoir exécutif**

Lectures obligatoires :

Anchrit Wille, "La politisation de la Commission européenne : Le contrôle démocratique et la dynamique de sélection de l'exécutif", Revue internationale des sciences administratives, 2012/3, p. 407-427.

Deborah Lassalle & Nicolas Levrat, "Un triangle à quatre côtés : L'équilibre institutionnel et le conseil Européen", Journal of European Integration, Vol. 26, n°4, 2004, p. 431-450.

Lecture complémentaire :

Yann-Sven Rittelmeyer, "L'institutionnalisation de la présidence du Conseil européen : entre dépendance institutionnelle et inflexions franco-allemandes", Politique européenne, 2011/3, n°35, p. 55-82.

- **13 février – séance 6 : Le pouvoir judiciaire**

Invitée : Camille Delpech

Lectures obligatoires :

Paul Magnette, "Chapitre 6 : Les politiques des juges", dans Le régime politique de l'Union européenne, Paris, Presses de Science Po, 2017 [4^e éd.], p. 169-196.

Bertrand Mathieu, "Les rapports normatifs entre le droit communautaire et le droit national. Bilan et incertitudes relatifs aux évolutions récentes de la jurisprudence des juges constitutionnel et administratif français", Revue française de droit constitutionnel, 2007/4, n°72, p. 675-693.

Lecture complémentaire :

Julie Dupont-Lassalle, "La "subsidiarité juridictionnelle", instrument de l'intégration communautaire ?", Droit et société, 2012/1, n°80, p. 47-81.

20 février – séance 7 : Examen de mi-session

27 février : Semaine de lectures

TROISIEME PARTIE : QUELLE UNION ?

- **5 mars – séance 8 : La devise pour union ?**

Lectures obligatoires :

Paolo Ponzano, "L'intégration différenciée au sein de l'Union européenne et la 'constitutionnalisation' de la zone Euro", Revue de Droit de l'Union Européenne, 2015, p. 179-189.

Clément Fontan, "Frankenstein en Europe. L'impact de la Banque centrale européenne sur la gestion de la crise de la zone euro", Politique européenne, 2013/4, n°42, p. 22-45.

Cécile Robert, "L'impossible 'modèle social européen'", Actes de la recherche en sciences sociales, n°1-2, 2007, p. 94-109.

Lecture complémentaire :

Jean-Claude Trichet, "Comment raisonne la Banque centrale européenne", Commentaire, 2007, Vol. 120, n°4, p. 1100-1106.

- **12 mars – séance 9 : Les enjeux du cosmopolitisme européen**

Invité : Joseph Yvon Thériault

Lectures obligatoires :

Ulrich Beck, "Comprendre l'Europe telle qu'elle est", Le Débat, n°129, 2004/2, p.67-75.

Jane Jenson, "European Union's Citizenship Regime. Creating Norms and Building Practices", Comparative European Politics, 5:1, 2007, p. 53-69.

Graziano Lingua & Martine Canestrelli, "Racines chrétiennes de l'Europe ? Sur le rapport entre ressources religieuses, identité et sphère publique européennes", Revue française d'Histoire des Idées Politiques, 2016, Vol. 43, n°1, p. 289-304.

Lecture complémentaire :

Solenne Carof, Aline Hartemann & Anne Unterreiner, "Introduction : La construction de l'Autre. Définir les "identités à la marge" dans l'espace européen", Politique européenne, 2015/1, n°47, p. 8-23.

- **19 mars – séance 10 : Quelle Europe de la Défense ?**

Invité : Gauthier Mouton

Lectures obligatoires :

Fédéric Mérand, "Social Representations in the European Security and Defence Policy", Cooperation and Conflict, Juin 2006, Vol. 41, n°2, p. 131-152.

Ralf Roloff & Stéphanie Bauer, "Élargissement de l'UE, PESD, OTAN : vers une géométrie variable ?", Politique étrangère, 2007/2, État, p. 381-393.

Krzystof Soloch, "Les pays d'Europe centrale entre solidarité européenne et préférence atlantique", Politique étrangère, 2009/3, Automne, 541-551.

Lecture complémentaire :

Antoine Mégie & Frédéric Mérand, "Introduction : L'Union européenne et le nouvel équilibre des puissances", Politique européenne, 2013/1, n°39, p. 9-21.

QUATRIEME PARTIE : LE DEVENIR DE L'UNION EUROPEENNE : UN PROJET EN PERIL ?

- **26 mars – séance 11 : Oppositions et résistances au projet européen : l'euroscpticisme**

Invité : Hugo Houbart

Lectures obligatoires :

Nathalie Brack, "Chapitre 15 : Euroscpticisme", dans Olivier Costa & Frédéric Mérand (dir.), Études européennes, Bruxelles, Bruylant, 2018, p. 567-597.

Cas Mudde, "Europe's Populist Surge", Foreign Affairs, Vol. 95, n°6, p. 25-30.

Ernest Gellner, Nations et nationalisme, Paris, Payot, 1989, p. 1.

Lecture complémentaire :

Pierre-André Taguieff, "Conclusion", dans La revanche du nationalisme. Néopopulistes et xénophobes à l'assaut de l'Europe, Paris, Presses Universitaires de France, 2015, p. 219-237.

- **2 avril – séance 12 : L'Europe en quête d'Européens**

Invité : Gérard Bouchard

Lectures obligatoires :

Gérard Bouchard, "Un avenir pour des mythes européens", L'Europe en quête d'Européens : pour un nouveau rapport entre Bruxelles et les nations, Bruxelles, Peter Lang, 2017, p. 129-148.

Jana Vargovcikova, "Le Groupe de Visegrad, 20 ans après", Politique étrangère, Vol. Printemps 1, 2012, p. 147-159.

Geneviève Duchenne, "'Qui peut le plus, peut le moins' ou l'Europe au secours de la Belgique", L'Europe en formation, 2011, Vol. 359(1), p. 47-58.

Sarah Gensburger & Marie-Claire Lavabre, "D'une "mémoire" européenne à l'europanisation de la mémoire", Politique européenne, 2012/2, n°37, p. 9-17.

Lecture complémentaire :

Max Haller, "Quelle légitimité pour l'Union européenne ?", Revue internationale des sciences sociales, 2010/2, n°196, p. 55-68.

- **9 avril – séance 13 : Brexit**

Invité : Hubert Rioux

Lectures obligatoires :

Michael Keating, "Is a Theory of Self-Determination Possible?", Ethnopolitics, 2019, Vol. 18, n°3, p. 315-323.

Oliver Daddow, "GlobalBritain™: the discursive construction of Britain's post-Brexit", Global Affairs, 2019, Vol. 5, n°1, p. 5-22.

Cathy Gormley-Heenan & Arthur Aughey, "Northern Ireland and Brexit: Three effects on 'the border in the mind'", The British Journal of Politics and International Relations, 2017, Vol. 19, n°3, p. 497-511.

Audio complémentaire :

"Du nationalisme à l'indépendantisme, qui est in qui est out (2/4). Ecosse, Irlande : l'introuvable identité britannique", France Culture, émission du 19 novembre 2019. URL : <https://www.franceculture.fr/emissions/cultures-monde/du-regionalisme-a-lindependantisme-qui-est-qui-est-out-24-ecosse-irlande-lintrouvable-identite>

▪ **16 avril – séance 14 : Peut-on encore parler de « projet » européen ?**

Nicolas Monceau, "Les relations Turquie-UE face à la crise migratoire : quelles évolutions ?", Mouvements, 2017/2, n°90, p. 30-37.

Nathalie Berny, "Intégration européenne et environnement : vers une Union verte ?", Politique européenne, 2011/1, n°33, p. 7-36.

« Régis Debray et Laurent Gaudé : pourquoi l'Europe ne fait-elle pas rêver ? », France Culture, émission du 3 mai 2019. URL : <https://www.franceculture.fr/emissions/livres-vous-le-podcast/regis-debray-et-laurent-gaude-pourquoi-leurope-ne-fait-elle-pas-rever>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

ENTENTE D'ÉVALUATION**6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation**

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDJA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.